

NOTA.—Pour avoir une intelligence plus exacte de notre tableau d'Indulgences, il sera bon de lire avec attention les remarques qui se trouvent dans notre Almanach de 1878 que l'on peut se procurer pour cinq cents chez MM. Cadieux & Derome, libraires, No. 207, rue Notre-Dame, Montreal.

On trouvera également dans cet Almanach des notes explicatives sur les Indulgences, la liste des principales Indulgences de l'Archiconfrérie de Rome et celles spécialement accordées par le Souverain Pontife à notre Association, ainsi qu'une notice étendue sur le Tiers-Ordre de St. François. Nous conseillons à tous de lire cette notice, car, qu'on se le rappelle bien, ceux qui embrassent le Tiers-Ordre "ont le mérite d'un état de perfection au-dessus de la condition ordinaire des simples fidèles, et ils entrent en plein droit, et par communication de biens spirituels entre les différents ordres religieux, en participation de prières, pénitences, bonnes œuvres, indulgences avec tout ce qu'il y a de religieux, de religieuses, de missionnaires, de contemplatifs, de pénitents, d'âmes d'élite cachées à l'ombre du cloître, et dont Dieu seul connaît les mérites et la sainteté: Mérites immenses, richesses inépuisables dont les tertiaires font l'acquisition au jour même de leur réception." Léon XIII, encore cardinal, disait: "Dévoué dès l'enfance au glorieux Patriarche d'Assise et ravi d'admiration pour ses vertus héroïques, j'ai toujours regardé le Tiers-Ordre établi par lui comme une institution divinement inspirée, pleine de sagesse chrétienne et féconde en fruits abondants pour la religion et l'humanité entière. L'expérience et l'histoire sont là pour l'attester."

ARCHICONGRÉGATION DU CORDON DE ST. FRANÇOIS. — Les personnes qui ne pourraient faire partie du Tiers-ordre de St. François, ont l'avantage de participer aux grands faveurs spirituelles de cet ordre admirable, en se faisant recevoir ducordon.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU PÈRE M. MARIE DE BREST. — Mille remerciements pour les 100 piastres que vous avez envoyées à l'adresse du Rév. Père Victor avec obligation de 400 messes pour nos Pères de la Terre-Sainte; Dieu vous en récompensera. Toutes les fois que vous pourrez m'en adresser, vous ferez une œuvre de charité parfaite. Celui qui vous écrit, outre les affaires de Terre-Sainte qu'il traite avec le Père Victor, a la charge de toutes les missions franciscaines du monde entier, Chine, Turquie, Egypte, Barbarie, etc., en sorte qu'il s'occupe de chercher le plus d'honoraires qu'il peut trouver, soit pour les pauvres missionnaires, soit pour nos Pères persécutés. Voyez quel bienfait vous nous faites, en nous envoyant ainsi des messes. Maintenant il faut que je vous dise les autres avantages que vous avez, 1°. Vos messes (de l'Association) sont célébrées de suite, car nous en manquons, notre ordre étant si nombreux que nous aurions 5,000 honoraires par jour, nous pourrions les acquitter; 2°. ne recevant l'honoraire que comme aumône, outre l'acquittement de la messe, les associés deviennent de plus participant à toutes les bonnes œuvres qui se font dans les trois ordres institués par N. P. St. François; 3°. les associés ont part aussi à la messe chantée qui se célèbre tous les jours dans les principaux sanctuaires de l'ordre et dans la Palestine. Puis St. François vous bénira et vous protégera d'une manière spéciale, surtout à l'heure de la mort.

—Nous l'avons déjà dit: à chaque envoi d'argent, nous recevons un accusé de réception avec sceau et signature officielle—c'est un titre authentique. Voici celui qui accompagnait la lettre ci-dessus.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu de Montréal, Canada, la somme de \$100 piastres pour honoraires de 400 messes *pro defunctis*, que nos Pères de Terre-Sainte célébreront, sans tarder, selon les intentions de l'Association pour le soulagement des Ames du Purgatoire. J'affirme que ces honoraires aident puissamment les missionnaires à faire du bien dans le but de la conversion des âmes.

F. MARIE DE BREST, Franciscain de Terre-Sainte, V. Commissaire général de Terre-Sainte, Procureur des missions franciscaines.

Date

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

V